(TIZI-OUZOU)

paramédical pour handicapés moteurs

tous les reproches et accusations qui lui sont adressés. «Notre relation avec l'ONG française Elan du cœur n'est codifiée par la signature d'aucune convention. La mise en relation entre nos deux organisations a été effectuée en 2008 grâce à M. Azibi Nacer et son frère Larbi, des concitoyens émigrés en France, originaires de Mekla. Notre relation se limite à l'entraide et je réfute le terme d'intermédiaire qu'attribue Mme Bouquin à notre association qui regroupe jusqu'à 350 membres qui ont la qualité de handicapés moteurs répartis à travers la daïra de Mekla. La seule condition qui a été posée à notre association est de procéder au paiement des frais de convoyage maritime des conteneurs. C'est M. Azibi Nacer et son frère, qui, pour ce faire ont procédé à une collecte auprès des émigrés originaires de notre région. L'argent ainsi collecté a été remis à Mme Bouquin qui a, elle-même, procédé au paiement des frais de transport maritime des conteneurs. Le premier a été réceptionné vers la fin de l'année 2008. J'ai sollicité l'aide de Mme Bouquin pour l'envoi du matériel que l'association doit distribuer. Que pense M. Gana des accusations que lui impute Mme Bouquin ? «Elle a été induite en erreur par des personnes, en l'occurrence M. Ioutichène et Mme Ferhaoui qui veulent nuire à ma réputation, en soutenant que j'ai tiré profit de la vente du matériel et des couveuses pour nouveaux-nés», réplique le président de l'association Espoir qui réfute toute malversation, abandon ou dilapidation des équipements mis à la disposition de l'association. Et d'ajouter : «Le ministère de la Solidarité et la direction sous tutelle du même secteur à Tizi-Ouzou ont été saisis pour des accusations non fondées (vol et vente de couveuses pour nouveaux-nés), ce qui est une calomnie, puisque les couveuses ont été retrouvées au siège de notre association. Une commission a été dépêchée par la tutelle (DAS) et constaté la véracité de mes dires. Abandon du matériel ? A aucun moment il n'a été dans notre intérêt de l'abandonner, encore moins de ne pas le distribuer.

La répartition des appareils a été faite, je le précise bien, selon la nécessité et les besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap et qui figurent sur nos listes comportant des renseignements sur les besoins et la nature du handicap de chacun. C'est ce qui explique qu'il reste des lots non encore distribués. Notre démarche pour garantir la traçabilité du matériel distribué est la suivante : premièrement, chaque bénéficiaire a signé une décharge, attestant de la remise d'un appareil et des photos et des vidéos sont prises pour attester de l'opération de remise des équipements. S'agissant de la réunion qui s'est tenue au siège de l'APC, il y a lieu de signaler que les personnes présentées comme des handicapées moteurs membres de l'association ne sont pas représentatives. Sur les plus de 300 membres d'adhérents, il n'y avait que dix personnes dont quatre seulement ont la qualité de handicapés moteurs ; les 6 autres sont des parents de handicapés.

Ce partenariat est, à l'origine, destiné aux bénéficiaires de Mekla, sa daïra puis de Tizi-Ouzou et par extension aux autres villes. On apprendra, par ailleurs, que les équipements restants ont été récupérés grâce aux interventions des autorités compétentes. Ils sont stockés dans un local appartenant à l'APC.

A l'exception du nommé Mesloub Younès qui est paraplégique, raison pour laquelle il a été destinataire d'un fauteuil roulant, les autres ne sont pas dans une situation d'infirmité qui nécessite un appareillage, ils ne sont donc pas en mesure de nous reprocher quoi que ce soit car leur infirmité ne les rend pas éligibles au bénéfice d'un équipement spécifique. Quant aux autres handicapés représentés par leurs parents au nombre de six, la situation sociale de ces derniers (leurs parents) ne les rend pas prioritaires pour l'octroi d'un appareil. Mauvaise gestion de l'association ? Que mes accusateurs donnent des preuves. Notre notoriété et notre crédibilité ne peuvent être mises en doute. Nos actions et la place que nous occupons dans le champ associatif national constituent un gage de crédibilité et de sérieux. Nous avons mis en œuvre trois projets dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Solidarité et de l'action sociale, un autre projet avec l'ambassade d'Angleterre et un autre avec la Fondation de France.

Notre organisation fait partie du réseau national des associations pour handicapés et c'est moi-même qui en assure la vice-présidence. Quant au dernier conteneur dont on m'accuse d'avoir distribué le contenu dans une autre wilaya sans fournir de preuves, il ne s'agit pas de la totalité du chargement du conteneur mais d'un petit lot de 17 appareils de différents types distribués dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'entraide. L'opération a été conclue contre signature d'une décharge, en collaboration avec M. Azouz Abdelkader, responsable de la revue *Vouloir* établie à Rouiba. La remise de ce lot de matériel à une association de handicapés moteurs de la wilaya de Biskra a été sanctionnée par la signature d'une décharge. Donc où est le détournement ?» se défend, excédé, le président de l'association Espoir qui dira en conclusion : «Dans cette affaire, il y a des intérêts personnels. Les personnes qui m'accusent veulent s'accaparer de l'association en manipulant les handicapés.»

S. A. M.

Publicité